

Abbé Paul Préaux

LA PATERNITÉ DES PRÊTRES À L'AUNE DE LA
PATERNITÉ DE DIEU

Introduction

LE PAPE FRANÇOIS, depuis le début de son pontificat, évoque fréquemment le thème de la paternité spirituelle. Le 26 juin 2013, lors de l'homélie prononcée à la maison Sainte Marthe, il évoquait le soixantième anniversaire de sacerdoce du cardinal Salvatore De Giorgi, en disant :

Quand l'homme n'a pas ce désir de paternité, il lui manque quelque chose, quelque chose ne va pas... Nous tous, pour être, pour devenir en plénitude, pour être matures, nous devons sentir cette joie de la paternité, y compris nous aussi qui vivons le célibat... Cette paternité sacerdotale, spirituelle, c'est donner la vie et devenir pères. *Un père sait ce que signifie défendre ses fils.* Ceci est une grâce que nous, prêtres, devons demander : être des pères. La grâce de la paternité, pastorale et spirituelle.¹

Lors de la rencontre avec les séminaristes pour l'année de la foi à Rome, il avait souligné de nouveau :

Notre cœur est pour Jésus et cela nous pousse à faire le vœu de chasteté, le vœu de célibat. Mais le vœu de chasteté, le vœu de célibat ne se termine pas au moment du vœu, il continue... Un chemin qui mûrit, mûrit, mû-

¹ Cette citation est extraite du site internet suivant : <http://www.zenit.org/fr/articles/de-la-paternite-sacerdotale>

rit jusqu'à la paternité pastorale, jusqu'à la maternité pastorale, et quand un prêtre n'est pas père de sa communauté, il devient triste. Voilà le problème. C'est pourquoi je vous le dis : la racine de la tristesse dans la vie pastorale réside précisément dans l'absence de paternité et de maternité qui vient de ce que l'on vit mal cette consécration, qui doit au contraire nous amener à la fécondité.¹

Dans cet article, nous voudrions réfléchir sur le sens de cette paternité spirituelle dont sont revêtus les prêtres.

I

LE FILS RÉVÈLE ET CONDUIT AU PÈRE

Présenter la Révélation chrétienne comme un dévoilement de l'être de Dieu ne peut se faire qu'en entrant dans le mouvement qu'indique saint Jean à la fin du Prologue :

Dieu, personne ne l'a jamais vu ; le Fils unique, qui est dans le sein du Père, c'est lui qui a conduit à le connaître.²

Suffit-il de connaître le Fils pour connaître le Père ? C'est avec la venue du Fils que le visage de Dieu se dévoile et qu'il est révélé comme « Père ». Le Fils ne se manifeste dans l'histoire qu'en vue de ce dévoilement.

Après l'Incarnation, il existe un visage d'homme dans lequel il est possible de voir Dieu : « Croyez ce que je vous dis : je suis dans le Père et le

1 PAPE FRANÇOIS, Discours aux séminaristes et aux novices du monde entier du 6 juillet 2013, in *Documentation catholique* 2512 (2013) 106. C'est sous son pontificat que le nom de saint Joseph, père putatif de Jésus, a été inséré dans toutes les prières eucharistiques.

2 Jn 1, 18.

Père est en moi ! », dit Jésus non seulement à Philippe mais à tous ceux qui croiront (Jn 14, 11).¹

Dans l'Évangile, la première parole rapportée de Jésus – il n'a alors que douze ans – est la suivante :

Ne saviez-vous pas que je dois être chez mon Père ?²

Qu'on se souvienne également de ses dernières paroles, celles qui précèdent le silence de la mort :

Jetant un grand cri, Jésus dit : « Père, entre tes mains, je remets mon esprit ». Ayant dit cela il expira.³

Ces mots qui ouvrent et ferment le texte évangélique sont comme les deux montants d'une porte que doit impérativement emprunter celui qui veut accéder à la véritable identité de Jésus, mais également à celle du Père dont il est le révélateur.

En dévoilant ainsi Dieu comme Père, le Fils veut attirer tous les hommes à cette demeure où lui-même trouve sa source, son identité de Fils :

Jésus a révélé que Dieu est « Père » dans un sens inouï : il ne l'est pas seulement en tant que Créateur, il est éternellement Père en relation à son Fils unique, qui réciproquement n'est Fils qu'en relation à son Père : « Nul ne connaît le Fils si ce n'est le Père, comme nul ne connaît le Père si ce n'est le Fils et celui à qui le Fils veut bien le révéler » (Mt 11, 27).⁴

1 JEAN-PAUL II, Message pour la XIV^e Journée Mondiale de la Jeunesse du 6 janvier 1999, in *Documentation catholique* 2198 (1999) 155.

2 Lc 2, 49.

3 Lc 23, 46.

4 CEC 240.

II

LE PÈRE, SOURCE DE LA GRATUITÉ

Le propre du Père est d'être une source, une source surabondante. Il est la source et l'origine de toute la divinité,¹ celle du Fils comme celle de l'Esprit Saint, tous les deux consubstantiels au Père: *puisque tout ce qui est au Père, le Père lui-même l'a donné à son Fils unique en l'engendrant, sauf le fait d'être Père, cette procession même du Saint-Esprit à partir du Fils, il la tient éternellement de son Père qui l'a engendré éternellement.*²

Plus largement, toute réalité créée trouve en lui son principe et sa fin. Tout procède de la source paternelle, et chaque réalité devient l'expression du don divin. Chaque être représente un acte de donation gratuite, un acte de pur amour, qui le place en autonomie face à la source qui le pose et le maintient dans l'être. Deux choses sont à tenir ensemble. D'une part, Dieu ne peut être dit « père » de l'univers, ni même de l'humanité, car la création n'est pas la production du semblable – comme c'est le cas de la génération humaine – mais un acte transcendant qui fait exister du créé, et donc du non-divin: la création est *de Dieu* – au sens où elle est son œuvre et qu'elle porte en elle en quelque sorte sa trace, comme tout artiste qui exprime dans son œuvre ce qui l'habite au plus intime de lui-même, mais, d'autre part, la création est aussi *de rien* (*ex nihilo*) au sens où elle ne se confond en aucune manière avec lui (contre tout panthéisme).

Au sommet de la création, les humains sont tous le fruit d'un don du Père, don étonnant, puisque la source d'où ils surgissent s'efface pour les laisser être eux-mêmes. Que serait un don sur lequel le donateur ferait sans cesse peser ses droits de propriétaire? Donner dans une absolue gratuité conduit à l'effacement. Si le Père est Père en plénitude, il donne en se faisant oublier, en s'effaçant.³ S'imposer entache

1 Cf. concile de Tolède VI en 638 (DS 490).

2 Concile de Florence, Bulle sur l'union avec les Grecs *Laetentur caeli*, en 1439 (DS 1301).

3 Cf. CEC 687: «Nul ne connaît ce qui concerne Dieu, sinon l'Esprit de Dieu» (1 Co

toujours la pureté du don. Là se trouve la raison la plus profonde pour laquelle l'homme a été voulu *pour lui-même* et qu'il a été *laissé à son propre conseil*.¹ En effet, la donation véritable commande à celui qui donne de se retirer, alors même qu'il ne cesse pas d'être source. N'est-ce pas ce que veut traduire, entre autres, la parabole du fils prodigue? Au moment où il pousse la porte de l'habitation paternelle, le fils cadet réclame sa part d'héritage. Le père, en lui remettant le bien demandé, reste père au moment où le fils s'éloigne. Il ne cesse pas de donner! Comment dire plus clairement la paternité du père: laisser le fils être le fils, dans le moment même où celui-ci renierait sa filialité,² dans le moment où il séparerait le don de sa source. Ainsi apparaît, dans toute son ampleur, la permanence du don, un don sans repentance, sa gratuité absolue.

Le propre de la paternité est donc d'aller jusqu'au bout du don et de s'effacer devant ce qui est donné, c'est-à-dire laisser le don à l'initiative du bénéficiaire. À cette lumière, le propre du fils est, en retour, de garder infailliblement la mémoire de sa source. Le Fils de Dieu est le *Verbe*, la *Parole*, le reflet du Père. Chaque fois que sa voix se fait entendre, c'est pour rappeler le Nom de celui qui s'est effacé dans l'humilité. Il montre à l'humanité tout entière comment vivre la condition filiale.

D'un côté, il énonce son intimité avec le Père: «Je suis dans le Père et le Père est en moi»³; il souligne ainsi une proximité avec lui de tous

2, 11). Or, son Esprit qui le révèle nous fait connaître le Christ, son Verbe, sa Parole vivante, mais ne se dit pas lui-même. Celui qui «a parlé par les prophètes» nous fait entendre la Parole du Père. Mais lui, nous ne l'entendons pas. Nous ne le connaissons que dans le mouvement où il nous révèle le Verbe et nous dispose à l'accueillir dans la foi. L'Esprit de Vérité qui nous «dévoile» le Christ «ne parle pas de lui-même» (Jn 16, 13). Un tel effacement, proprement divin, explique pourquoi «le monde ne peut pas le recevoir, parce qu'il ne le voit pas ni ne le connaît», tandis que ceux qui croient au Christ le connaissent parce qu'il demeure avec eux (Jn 14, 17).»

1 Si 15, 14.

2 Toute la vie nous est donnée pour passer de la filiation à la «filialité», autrement dit, passer du simple fait à l'attitude intérieure que ce fait appelle.

3 Jn 14, 11.

les instants et une obéissance sans faille : « Tout ce que le Fils voit faire au Père, il le fait pareillement ».¹

En même temps, il déclare avec une égale vigueur :

Ma vie, nul ne me l'enlève ; je la donne de moi-même. J'ai le pouvoir de la donner et j'ai le pouvoir de la reprendre ; tel est le commandement que j'ai reçu de mon Père.²

Bref, c'est en faisant la volonté du Père que le Fils trouve l'espace intérieur qui édifie son être dans une parfaite autonomie. L'adhésion à son être filial est le secret et le chemin de sa liberté intérieure. S'éloigner de son Père, c'est s'éloigner de sa source et donc s'exposer à d'autres dépendances qui, elles, conduisent à divers esclavages avant de conduire inexorablement à la mort. C'est précisément l'expérience du fils prodigue dans la parabole de saint Luc, il a choisi de vivre de son père... sans le père, image d'Adam qui veut vivre les dons de Dieu, sans Dieu. L'issue est fatale, c'est non seulement la misère, mais la mort : « Ton frère que voilà était mort, il est revenu à la vie ».³

III

LA PATERNITÉ DU PRÊTRE COMME PARTICIPATION À LA PATERNITÉ DE DIEU

Dans le Christ, la paternité de Dieu est à la fois révélée et mise à distance, parce que c'est le Fils qui s'incarne et non le Père : même si le Fils nous ouvre réellement l'accès au Père, il ne nous l'ouvre qu'à travers sa propre filiation, à laquelle nous participons par la grâce. En révélant la paternité comme étant la Personne divine de Celui qu'il appelle son Père, le Christ a mis en évidence que la paternité au sens propre *n'est pas de ce monde*.⁴ On retrouve ici l'interdit énoncé par Jésus :

¹ Jn 5, 19.

² Jn 10, 18.

³ Lc 15, 32.

⁴ C'est la thèse mise en évidence avec clarté par J.-P. BATUT, « Filiation et paternité

« Ne donnez à personne sur la terre le nom de Père »,¹ qui exprime la limite intrinsèque de toute paternité participée,² à savoir qu'aucune paternité ici-bas n'est source, origine. Tout père humain, en transmettant la vie, ne fait que prendre part à la puissance de Dieu, Père et Maître de la vie.³ La paternité participée est par nature représentative.⁴

Mais comment comprendre la paternité spirituelle du prêtre ? Il trouve la pleine vérité de son identité dans le fait d'être une participation spécifique, une représentation sacramentelle du Christ lui-même, souverain et unique prêtre de la Nouvelle Alliance : il est une image vivante et transparente du Christ prêtre. En effet, en faisant du prêtre l'icône du Christ Prêtre, « le sacrement de l'ordre l'habilite, dans son identité masculine, à représenter sacramentellement pour l'Église le Christ Tête, Pasteur et Époux ».⁵ Mais le Christ, en tant que Fils, comme nous venons de le voir, est aussi le révélateur, le sacrement, l'icône du Père. Il en est la présence visible sur la terre. Par conséquent, tout prêtre, du fait qu'« il représente sacramentellement Jésus-Christ Tête et Pasteur »,⁶ devient l'icône du Père. Sa paternité, qui est participation à la paternité de Dieu, est une paternité « dans

dans le sacerdoce ministériel : fondements bibliques et théologiques », in *Prêtres dans le mystère de l'Église*, Colloque au séminaire français de Rome, Lethielleux, 2012, p. 78-83 ; et aussi J.-P. BATUT, « La nomination paternelle est-elle une usurpation ? », in *Communio* 34/6 (2009), p. 13-26.

¹ Mt 23, 9.

² Cf. Ép 3, 14-15.

³ Cf. Sg 23, 1 et Ez 18, 2.

⁴ Saint Joseph en est un exemple très éloquent. Il est la figure du Père, qui s'efface devant celui qu'il représente : « Il n'est en effet de paternité que celle de Dieu le Père, l'unique Créateur "du monde visible et invisible". Il a cependant été donné à l'homme, créé à l'image de Dieu, de participer à l'unique paternité de Dieu (cf. Ép 3, 15). Saint Joseph illustre cela d'une façon saisissante, lui qui est père sans avoir exercé une paternité charnelle. Il n'est pas le père biologique de Jésus dont Dieu seul est le Père, et pourtant il va exercer une paternité pleine et entière. Être père, c'est avant tout être serviteur de la vie et de la croissance » (BENOÎT XVI, Homélie aux premières vêpres de la solennité de saint Joseph à Yaoundé le 18 mars 2009, in *Documentation catholique* 2391, 2009, p. 23).

⁵ J.-P. BATUT, « Filiation et paternité dans le sacerdoce ministériel : fondements bibliques et théologiques », in *Prêtres dans le mystère de l'Église*, op. cit., p. 78-79.

⁶ Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Pastores dabo vobis*, 25 mars 1992, n. 13-15.

le Christ»¹; c'est «une paternité “instrumentale”, “ministérielle” ou “vicariale”». ² On pourrait dire qu'il représente *in recto* le Christ prêtre de la Nouvelle Alliance, et *in obliquo* le Père.³ Le prêtre ne devrait être ni un écran, ni un obstacle, mais un sacrement de l'accès à la paternité divine. Il est père à la fois d'une façon seconde et d'une façon tout à fait éminente, parce qu'il est ministre de l'engendrement des hommes à la vie du Père.

Ainsi, plus le ministre ordonné deviendra sacrement du Christ-Tête, plus on verra en lui l'icône du Père. Remarquons qu'une telle conception spirituelle et sacramentelle de la paternité sacerdotale repousse toute tentation paternaliste. «C'est précisément en tant que toute paternité humaine est révoquée par la paternité de Dieu, que le nom de père donné aux prêtres, qui ne sont pas biologiquement pères, se révèle si importante et fondamentale».⁴ La vocation du prêtre est de dévoiler la paternité de Dieu, tout en se retirant devant elle. Mystère d'un don à accueillir dans l'effacement, et d'un don à déployer pour le salut des hommes.

1 Cf. 1 Co 4, 15. Dans le décret *Presbyterorum Ordinis*, la « paternité dans le Christ » est affirmée en lien avec la consécration totale du prêtre dans le célibat consacré: « En gardant la virginité ou le célibat pour le Royaume des cieux, les prêtres se consacrent au Christ d'une manière nouvelle et privilégiée, il leur est plus facile de s'attacher à lui sans que leur cœur soit partagé, ils sont plus libres pour se consacrer, en lui et par lui, au service de Dieu et des hommes, plus disponibles pour servir son royaume et l'œuvre de la régénération surnaturelle, plus capables d'accueillir largement la paternité dans le Christ » (n. 16).

2 Cf. H. DE LUBAC, *Les églises particulières dans l'Église universelle*, Aubier, 1971, p. 188.

3 J.-P. BATUT, « Filiation et paternité dans le sacerdoce ministériel : fondements bibliques et théologiques », in *Prêtres dans le mystère de l'Église*, op. cit., p. 79.

4 *Ibid.*

IV

EXERCICE DE LA PATERNITÉ SPIRITUELLE DANS LE MINISTÈRE

Paternité spirituelle liée au « munus docendi »

Comme tout père, le prêtre reçoit la mission de donner la vie. Il engendre à la vie du Christ des enfants de Dieu par la transmission de la *Parole de vie*.¹

Saint Paul a eu une vive conscience de cette mission apostolique d'engendrement par la prédication de l'Évangile² :

Mes petits enfants, vous que j'enfante à nouveau dans la douleur jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous.³

Car, eussiez-vous dix mille maîtres dans le Christ, vous n'avez pas cependant plusieurs pères, puisque c'est moi qui vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'Évangile.⁴

Étant donné qu'il s'agit d'un engendrement, il va de soi que l'Évangile tient ici la place de la semence par laquelle le père transmet la vie.⁵ La Parole de Dieu, certes, possède en elle-même une puissance de salut qui, une fois entendue et reçue, pénètre l'homme en le transformant.⁶ C'est pour souligner que c'est toujours Dieu qui donne la vie et le pouvoir de la transmettre. Mais cette semence de vie⁷ qui agit avec puissance,⁸ Dieu a voulu la confier à des hommes en les investissant du ministère apostolique. Ils sont les « semeurs » de la Parole de vérité et de vie, et ils exercent ainsi une très authentique paternité

1 Ph 2, 16.

2 Cf. P. GUTIERREZ, *La paternité spirituelle selon saint Paul*, Gabalda, 1968, p. 135-156.

3 Ga 4, 19.

4 1 Co 4, 15.

5 Cf. Sg 7, 2.

6 Cf. Rm 1, 21; et aussi Jc 1, 17-18 et 1P 1, 23.

7 Cf. Lc 8, 5-8.

8 Cf. Rm 1, 16 et 1 Co 1, 18.

spirituelle, même si elle demeure en étroite dépendance de l'action divine du Père du Ciel.¹

Paternité spirituelle liée au « munus sanctificandi »

Cette vie de Dieu, le prêtre la transmet par les sacrements. En effet, comme le souligne la constitution dogmatique *Lumen Gentium* :

De leurs fidèles, qu'ils ont engendrés spirituellement par le baptême et l'enseignement, les prêtres doivent avoir, dans le Christ, un souci paternel.²

Dans la célébration du baptême, le prêtre agit comme une cause instrumentale de la rénovation spirituelle. Il participe, comme le montre saint Jean Chrysostome, à la paternité de Dieu :

La naissance spirituelle des âmes est le privilège des prêtres : ils les font naître à la vie de la grâce par le baptême ; grâce à eux nous nous revêtons du Christ, nous sommes ensevelis avec le Fils de Dieu, et nous devenons membres de cette bienheureuse Tête (cf. Rm 6, 1 ; Ga 3, 27). Nous devons donc non seulement les respecter plus que les princes et que les rois, mais aussi les vénérer plus que nos parents. Ceux-ci en effet nous ont engendrés par le sang et la volonté de la chair (cf. Jn 1, 13) ; ceux-là en revanche nous font naître comme fils de Dieu ; ils sont les instruments de notre régénération bienheureuse, de notre liberté et de notre adoption dans l'ordre de la grâce.³

1 Au début de l'épître à Tite, saint Paul exprime clairement cette idée : la promesse de vie que Dieu avait faite avant les temps éternels, il l'a manifestée en temps opportun par le ministère de l'Apôtre (Ti 1, 2-3 ; cf. 2 Co 5, 20). Il est donc conscient d'être investi dans son ministère avec la puissance du Seigneur (2 Co 10, 8 ; 13, 10) et d'être dépositaire de la Parole de Dieu pour qu'elle atteigne les hommes. Sa mission consistera à la « déposer » dans les croyants (1 Co 9, 18).

2 LG 28.

3 JEAN CHRYSOSTOME, *De sacerdotio*, III, 6, cité dans le *Directoire pour le ministère et la vie des prêtres*, 1994, n. 55, note 175.

Dans l'Eucharistie, le prêtre réalise aussi sa paternité participée en s'identifiant sacramentellement au mystère qu'il célèbre et en y apportant aux fidèles la vie du Christ :

Car la sainte Eucharistie contient tout le trésor spirituel de l'Église, c'est-à-dire le Christ lui-même, lui notre Pâque, lui le pain vivant, lui dont la chair, vivifiée par l'Esprit Saint et vivifiante, donne la vie aux hommes, les invitant et les conduisant à offrir, en union avec lui, leur propre vie, leur travail, toute la création... Les prêtres apprennent donc aux chrétiens à offrir la victime divine à Dieu le Père dans le sacrifice de la messe, et à faire avec elle l'offrande de leur vie.¹

Si c'est dans l'Eucharistie qu'est rendu à nouveau présent le don total du Christ à son Église, comme témoignage suprême de sa qualité de Tête et Pasteur de l'Église, on comprend aisément que c'est là que, par excellence, le prêtre devient une icône du Père.

Cette paternité spirituelle s'exerce encore dans le ministère de la réconciliation : c'est le Père miséricordieux qui, voulant se réconcilier le monde dans son Fils,² prononce par les lèvres du ministre la parole de réconciliation, dont le fruit est la renaissance spirituelle. Dans ce sacrement, le prêtre est donc invité à représenter la miséricorde du Père qui pardonne toujours. À proprement parler, le prêtre n'engendre pas des fils propres à lui, ni ne réconcilie les hommes avec lui : mais il engendre des enfants à Dieu et réconcilie les hommes avec Dieu dans le Christ. Cependant, puisque Dieu a voulu être représenté par son ministre lui communiquant sa propre fécondité, celui-ci peut considérer les fils de Dieu comme ses propres enfants. Nous touchons ici encore l'ambivalence de toute paternité participée.³ Le fruit de la paternité participée du prêtre est le même que celui de la paternité de Dieu.

C'est évidemment dans le don total de lui-même, par l'accomplissement des actes liturgiques et sacramentels, sa vie intense de prière,

1 PO 5.

2 Cf. 2 Co 5, 18 et Rm 5, 10.

3 Il est très significatif à ce sujet de comparer 1 Co 4, 15 et Ga 3, 26.

le renoncement au quotidien que le prêtre découvre le mystère de sa fécondité apostolique et exerce une réelle paternité spirituelle. Comme le souligne l'apôtre Paul, il doit se donner sans compter pour ceux dont il a reçu la charge :

Alors que nous aurions pu, comme apôtres du Christ, prétendre à quelque autorité, nous avons été au contraire pleins de condescendance au milieu de vous. Comme une nourrice entoure de tendres soins ses enfants, ainsi, dans notre affection pour vous, nous aurions voulu vous donner, non seulement l'Évangile de Dieu, mais notre vie même, tant vous nous étiez devenus chers. Vous vous rappelez, frères, notre labeur et nos fatigues : c'est en travaillant nuit et jour, pour n'être à charge à personne d'entre vous, que nous vous avons prêché l'Évangile de Dieu. Vous êtes témoins, et Dieu aussi, combien sainte, juste et irrépréhensible a été notre conduite envers vous qui croyez ; comment, ainsi que vous le savez, nous avons été pour chacun de vous ce qu'un père est pour ses enfants, vous priant, vous exhortant, vous conjurant de marcher d'une manière digne de Dieu, qui vous appelle à son royaume et à sa gloire.¹

Paternité spirituelle liée au « munus regendi »

La paternité du prêtre est au service de la croissance du peuple de Dieu : « Hérauts de l'Évangile et pasteurs de l'Église, c'est à la croissance spirituelle du Corps du Christ que les prêtres consacrent leurs forces. »²

En effet,

Celui qui a reçu le sacerdoce ministériel jouit d'un pouvoir sacré pour former et conduire le peuple sacerdotal, pour faire, dans le rôle du Christ, le sacrifice eucharistique et l'offrir à Dieu au nom du peuple tout entier.³

¹ 1 Th 2, 7, 10-12.

² PO 6.

³ LG 10.

Ce souci permanent de la formation et de la croissance spirituelle des fidèles du Christ est une des formes spécifiques d'exercice de la paternité du prêtre lié au *munus regendi* :

La vocation pastorale des prêtres est (...) liée au service d'une communauté déterminée du peuple de Dieu dans laquelle chacun s'attend à recevoir attention, sollicitude, amour. Par conséquent, le ministère du prêtre est également un ministère de paternité. Son dévouement au service des âmes en génère de nombreuses au Christ. (...) Comme Abraham, le prêtre devient également « le père d'un grand nombre de peuples » (Rm 4, 18) et découvre, dans la croissance chrétienne qui fleurit autour de lui, la récompense pour les fatigues et les souffrances de son service quotidien. En outre, également tant sur le plan surnaturel que naturel, la mission de la paternité ne s'achève pas avec la naissance, mais se prolonge et couvre toute une vie.¹

Le trait le plus original de cette paternité, c'est la pédagogie dont doit faire preuve le prêtre comme éducateur et formateur du peuple de Dieu. Elle consiste d'abord en une instruction adaptée. A la première annonce du kérygme succède un enseignement qui a pour but d'affermir les fidèles dans la foi et de leur ouvrir toutes les richesses qu'elle renferme. Par exemple, en Galates 4, 19, l'Apôtre compare cet enseignement à la gestation du fils dans le sein maternel : il s'agit d'une croissance, d'un affermissement dans l'Évangile. Le néophyte doit apprendre à conformer son comportement au nouvel être qu'il a reçu, à mener une vie digne de l'Évangile. Il ne suffit pas d'annoncer le Christ, le ministre de l'Évangile doit contribuer « à former le Christ » en chaque fidèle avec amour et persévérance. C'est la même mission pédagogique que saint Paul décrit en 1 Thessaloniens 2, 11-12 que nous avons cité au paragraphe précédent. Cet enseignement paternel, le prêtre doit le réaliser par oral ou par écrit, mais il l'appuiera sur l'exemple de sa vie, au point de se présenter comme un exemple à

¹ Cf. CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Directoire pour le ministère et la vie des prêtres*, op. cit., n. 24.

imiter. En effet, la conduite du troupeau requiert de la part du prêtre des qualités paternelles : la bienveillance, la sollicitude, la tendresse, la fidélité, l'affabilité¹ que devront imiter les fils spirituels.² Il ne s'agit pas de régenter les autres avec autoritarisme,³ mais de promouvoir la libre réponse qu'ils doivent donner à Dieu : « Agissez en hommes libres... en serviteurs de Dieu ». ⁴ Pour ce faire, il doit souvent encourager, et faire confiance. Voilà l'éducation paternelle à laquelle le prêtre est convié.

Parce qu'il est père, le prêtre veille à ce que les fidèles du Christ découvrent et déploient les dons singuliers – les charismes – dont Dieu les a gratifiés en vue du bien commun. Mieux, que chacun puisse se découvrir comme un don de Dieu, et que chacun porte estime pour le don des autres, et qu'ainsi se construise l'Église. Si certaines attitudes contrarient ou mettent en danger leur vie chrétienne, il appartient à la mission de celui qui a reçu la charge de la communauté de faire les reproches nécessaires, de corriger les récalcitrants. Voilà une autre tâche apostolique, qui, selon l'Écriture, est éminemment paternelle. Il ne suffit pas que les pères montrent à leurs enfants la voie qu'ils doivent suivre, ils doivent les aider à se maintenir sur cette voie :

Ne méprise pas, mon fils, la correction de Yahvé, et ne prends pas mal sa réprimande, car Yahvé reprend celui qu'il chérit, comme un père son fils bien-aimé.⁵

La correction que l'Apôtre exerce envers les fidèles s'insère dans la pédagogie divine, au même titre que sa paternité, qui provient du Père céleste.⁶

1 Cf. 1Th 2, 7-8 et 10-11.

2 Au cœur de la culture sapientielle, dans la pédagogie paternelle se trouve sous-jacente l'idée de l'imitation, du modèle : cf. Si 30, 1-13 (spécialement le verset 4) et 22, 5. On se souvient aussi des nombreuses affirmations de saint Paul en 1Co 4, 16 et 11, 1; 2Th 3, 7; Ph 3, 17; 4, 9; 2Tm 3, 10. Sur le lien entre paternité et imitation, cf. GUTIERREZ, *La paternité spirituelle selon saint Paul*, op. cit., p. 178-188.

3 Cf. 1Pi 5, 3; 2Co 1, 24 et Lc 22, 25.

4 1Pi 2, 16.

5 Pr 3, 11; cf. Hb 12, 6-7; 1Co 11, 32.

6 Cf. Ép 6, 5; 2Co 10, 8-11 et 2Co 13, 10.

Conclusion

Au terme de cet article, nous pouvons mettre en lumière le contenu de la paternité spirituelle du prêtre (et de l'évêque). Elle est une véritable participation à la paternité divine. Cette participation revêt deux aspects : elle est à la fois instrumentale et ministérielle. Autrement dit, « la relation qu'elle soutient avec la paternité divine est double : premièrement, elle en dépend entièrement ; deuxièmement, elle la représente devant les hommes ». ¹ Dans le premier cas, cette paternité spirituelle est une participation à l'œuvre de Dieu lui-même. Or, cette participation ne peut se réaliser que dans le Christ, ² car il est l'instrument éminent et conjoint, l'icône du Père pour accomplir le salut des hommes, ³ étant l'unique médiateur. ⁴

1 Cf. P. GUTIERREZ, *La paternité spirituelle selon saint Paul*, op. cit., p. 235.

2 Cf. 1Co 4, 15.

3 Cf. 1Tm 2, 5.

4 Bibliographie sommaire :

BATUT, J.-P., « Filiation et paternité dans le sacerdoce ministériel : fondements bibliques et théologiques », in *Prêtres dans le mystère de l'Église*, Colloque au séminaire français de Rome, Lethielleux, 2012, p. 69-85.

BOURDIN, D., SOULETIE, J.-L., *Dieu le Père... tout simplement*, Éditions de l'Atelier, 1999.

BRAGUE, R., *Du Dieu des chrétiens, et l'un ou deux autres*, Champs Essais, 2009, p. 117-130.

CHAUVET, P., *Père infiniment bon*, Parole et Silence, 1999.

GUTIERREZ, P., *La paternité spirituelle selon saint Paul*, Études bibliques, Gabalda, 1968.

LUBAC, H. (de), *Les églises particulières dans l'Église universelle*, Aubier, 1971, p. 175-192.

« La paternité. Pour tenir debout », in *Christus 202* (2004).

SAGNE, J.-C., *Dieu notre Père. La vie filiale, chemin de guérison*, Parole et Silence, 2010.

SALAUN, P., *Comment réussir sa paternité*, Éditions des Béatitudes, 2012.